

Qu'est-ce que l'emploi accompagné ?

C'est un concept novateur dans le paysage actuel des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'objectif est de permettre un soutien **des personnes handicapées et de leurs employeurs** qui soit souple, adapté à leurs besoins, mobilisable à tout moment du parcours. Il s'agit ainsi d'assurer l'accès, le maintien et l'évolution dans l'emploi.

Pour qui ?

- Les personnes en situation de handicap
- Les employeurs

Quand ?

A tout moment du parcours professionnel, lors des phases de recherche d'emploi (accès ou retour à l'emploi) et en cours d'emploi (évolution et maintien)

Durée ?

Accompagnement de la personne et de l'entreprise en tant que de besoin (l'intervention en entreprise doit être acceptée par la personne salariée en situation de handicap)

Coût ?

Pris en charge par l'Etat, l'AGEFIPH & le FIPHFP